

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-trois, le 22 février, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à 18 heures 30 après convocation régulière en date du 15 février 2023, en session ordinaire à la maison de l'Isle, sous la présidence de Madame Colette LAGARDE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Présents :

Mesdames et messieurs : Colette LAGARDE, Sarah MORA, Danielle MOUCHEBEUF, Gilles DUBOIS, Thierry LAFAYE, Francine GASTONNET, Gilles BELAIR, Jean François BAYLET, Sylvie TINCHON, Joël SCHINAZI

Absents ayant donné procuration :

Madame Fabienne FONTENEAU donne procuration à madame Colette LAGARDE

Monsieur Emmanuel RIBREREAU donne procuration à monsieur Gilles DUBOIS

Madame Céline GOMES donne procuration à madame Sarah MORA

Madame Françoise LEGUEN donne procuration à monsieur Jean François BAYLET

Absente :

Madame Vanessa PONS

Secrétaire de séance :

Monsieur Christophe GUERAUT

Délibération n° 02-02/23 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame la Vice-Présidente expose :

VU l'article L. 2312 - 1 du Code des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que dans les établissements publics locaux appartenant à une commune de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ATTESTE la tenue des débats sur les orientations du budget 2023 en sa séance du 22 février 2023, sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté par Madame Colette LAGARDE, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, annexé à cette délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

La Présidente du CCAS,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Saint Denis de Pile,

Le 22 février 2023

La Vice-Présidente,

Colette LAGARDE

.....
Pour Extrait Conforme
Au Registre des Délibérations.

